



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-116 / 5-7-9-7

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentées : A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : Intercommunalité : Présentation du rapport d'activité annuel 2017 du service de gestion des déchets élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Rapporteur : Lydia Mogore

EXPOSE : Par courrier en date du 31 août 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a transmis le rapport annuel d'activités du service public de la gestion des déchets précisant qu'il doit être examiné par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la réglementation stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport est mis à disposition du public sur place et dans les quinze jours suivant cette présentation au Conseil Municipal.

Le public en est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

Il a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 mai 2018.

Il a été approuvé par le Conseil Communautaire du 17 mai 2018.

Les principales conclusions de ce rapport sont jointes en annexe à la présente délibération ainsi que le rapport.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 30 octobre 2018

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2017 du service public de gestion des déchets élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

**DECISION : Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



ANNEXE

Principales conclusions du rapport annuel d'activités 2017 du service de gestion des déchets élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

L'année 2017 a été marquée par le démarrage du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) », la finalisation du test de collecte sélective des déchets alimentaires en sacs 100 % compostables, la réflexion sur les points de regroupement en conteneurs aériens et (semi-) enterrés, la poursuite de la démarche de réduction des marches arrière et des collectes bilatérales, l'optimisation des fréquences de collecte, la poursuite de la démarche de modernisation des déchetteries, la réflexion sur les déchetteries professionnelles, la poursuite du plan de performance sur le verre, la poursuite de la démarche d'optimisation technique et économique du compostage, la consultation avec le CSA3D pour la reprise et la valorisation des emballages, des papiers et des cartons et le baromètre de satisfaction.

Avec 54 582 tonnes de déchets produits en 2017, le secteur déchets affiche une légère baisse de la production totale de 2% par rapport à 2016, due principalement à la diminution du tonnage des dépôts en déchetteries de 4%.

Concernant les filières de valorisation et de traitement des déchets pris en charge par les services du Pays Voironnais, 99,2% de ces déchets sont valorisés, sous forme de matière (recyclage 34,6% - compostage 19,9%) ou d'énergie (incinération avec valorisation énergétique 44,7%). 0,8% (déchets ultimes) ont été enfouis en installation de stockage. Cette part a largement diminué grâce à un nouveau marché débuté en avril 2016 qui vise une valorisation maximale des encombrants, dernier flux encore enfoui.

Le mois de septembre 2017 a été marqué par un mouvement social qui a fortement impacté l'organisation du service mais aussi les usagers. Au-delà des réponses immédiates et des solutions temporaires qui ont été apportées, les causes profondes de ce conflit sont à identifier, et notamment l'évolution exponentielle de l'absentéisme.

En 2017, selon le compte administratif, le financement du secteur déchets est assuré à 103,6% par la TEOM. Pour la 5ème année, la TEOM finance entièrement le coût de la gestion des déchets, conformément aux objectifs politiques fixés lors du mandat précédent.

Le coût de gestion des déchets revient à 89,97€ en moyenne par habitant, en hausse de 5,4% par rapport à 2016. Ce coût se répartit selon les flux de déchets entre 44% pour les ordures ménagères résiduelles, 27,6% pour les déchets de déchetteries, 13,4% pour les recyclables secs, 15% pour les déchets alimentaires.